

Le Conseil Municipal présente ici son bilan pour l'année 2022.

Une année de reprise des activités et de la vie sociale qui avaient été stoppées par la pandémie.

Mais aussi le déclenchement d'une guerre en Europe dont les conséquences sur le plan économique se font de plus en plus ressentir: augmentation des prix, inflation...

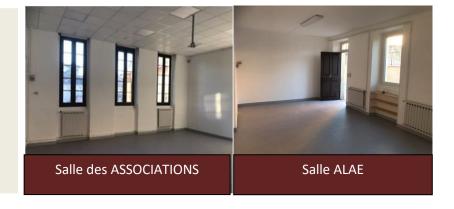
Également une sécheresse préoccupante...

Travaux réalisés récemment ou en cours de réalisation

RÉNOVATION SALLES ALAE ET ASSOCIATIONS

Montant des travaux : 17614,47€ HT

Subvention: 7045,79€













Allées + escalier (HT): 9657,00€

Zinguerie:3800 € HT

Renfort de la croix : 1 180.00€ HT

Subvention : 3 862,80€ Subvention: 1520€





FINITION TRAVAUX SAS SALLE DES FÊTES 2 080 € HT



REMPLACEMENT CHAUDIÈRE STADE 5 112,48€ HT



TRAVAUX PANNEAUX ADRESSAGE

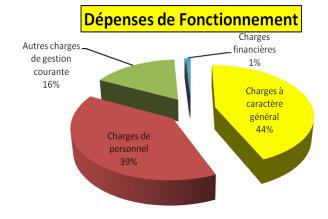


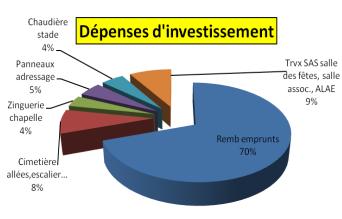
POSE LAMPES LED 1 ERE TRANCHE Subventionné à 80%

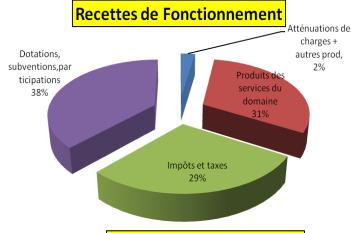


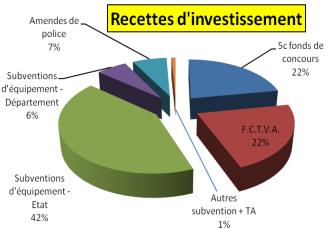
ENTRETIEN DES ROUTES			
VC de Garlach	Aires de croisement	7 902,90€ HT	
VC DE PERE	Revêtement en BPG	22 230,75€ HT	
VC de Lanens	Renforcement de la chaussée	3 633€ HT	

Budget 2022













On l'a vu en 2022...







Le Marché

Inauguré en Juin 2021, idéalement situé à proximité du lac, a lieu tous les vendredis à partir de 16h. On y rencontre commerçants et producteurs locaux. En période estivale se prolonge souvent par repas partagé, pique nique improvisé, tous les ingrédients étant présents pour leur réalisation : pain, pizzas, traiteur, fromage...







Le marché ne s'est jamais essoufflé malgré les rigueurs hivernales. Il faut dire qu'on y a trouvé vin chaud, châtaignes grillées... Le marché de Noël auquel était associé l'école a connu un vif succès. C'est aussi un tremplin pour les associations. Ainsi l'association Lacunapa a organisé livre voyageur, soirée châtaignes... Le nouveau Comité des Fêtes compte bien aussi y réaliser des animations.





PanneauPocket

Cet outil très simple permet de tenir informés en temps réel les citoyens de la commune et de les alerter en diverses circonstances. Cette solution est gratuite pour les habitants, sans récolte de données personnelles et sans publicité. Prévu pour smartphone, on reçoit une notification dès qu'une publication a été faite. Fonctionne aussi sur tablette et PC (sans toutefois être notifié)

Il est possible de connaître les informations panneaupocket des communes adhérentes, ainsi vous y retrouverez Aulon, Lieoux, Aurignac, ...

Il est possible de demander une publication sur PanneauPocket. En fait une publication est souvent constituée d'un seul fichier pdf ou d'un seul flyer au format jpg, mais on peut en mettre plusieurs qui se suivent (peut devenir très lourd au-delà de 3)

Si vous souhaitez diffuser une information pouvant intéresser le public local, il suffit de préparer vos affiches (3 au maximum) et de les envoyer via le formulaire situé à l'URL: https://mairie-latoue.fr/publication-panneaupocket/

Après analyse de la pertinence de la demande, la publication sera rapidement effectuée.

On peut aussi retrouver ce lien à partir de la page d'accueil de la mairie Découvrir Latoue : Infos PanneauPocket/En savoir Plus

Formation au numérique

Durant l'année 2022 une formation de base entièrement gratuite avait été assurée par l'association Bus Mobile Informatique et s'était révélée assez intéressante. Pour la mise en place d'une telle formation il faut qu'il y ait un minimum de candidats (en principe 6) Il y a eu 10 candidats en comptant des personnes venues de l'extérieur et avait permis de créer 2 groupes.



Pour l'année 2023 on peut prendre contact avec l'Amicale Aulonnaise 3 06.79.25.65.79







PLUi

Ci-dessous le PLU actuel (non concerné par la révision des PLUi infracommunautaires qui se déroule en ce moment)



Légende

Trames réglementaires

A : zone agricole

Ap : zone agricole paysagère (ou de protection par rapport aux nuisances)

At : zone agricole à vocation touristique

AU : zone d'urbanisation future à vocation résidentielle

AU0 : zone d'urbanisation future à vocation résidentielle (fermée)

AUE : zone d'urbanisation future à vocation d'équipements

AUX : zone d'urbanisation future à vocation d'activités

N : zone naturelle

Ne : zone naturelle d'équipement (centre d'enfouissement Latoue)

Nph : zone naturelle photovoltaïque

UA : zone urbaine dense

UB : zone urbaine peu dense

UE : zone urbaine à vocation d'équipements

UX : zone urbaine à vocation d'activités

UT : zone urbaine à vocation touristique

Espace boisé classé

(au titre des articles L.113-1 et suivants du Code de l'Urbanisme)

Emplacement réservé

(au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme)

Eléments à protéger

★ Patrimoine vernaculaire

•••

Villages remarquables

--- Routes paysagères

Jardins

Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol dans lequel les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur de ces ressources naturelles sont autorisées au titre de l'article R151-34-2° du Code de l'Urbanisme

Terrain cultivé à protéger en zone urbaine au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

▲ Bâtiment susceptible de changer de destination au titre de l'article L.151-11 du code de l'Urbanisme





Aide aux démarches administratives

Dans la vie quotidienne, de nombreuses démarches administratives doivent être réalisées pour être en règle (demande de carte d'identité, renouvellement du permis de conduire, carte grise...)

Lorsqu'on ne sait pas se servir d'un ordinateur, on est incapable de réaliser des démarches en ligne, comme les télé déclarations administratives (ANTS, CPAM, Impôts,...).

Conscient de cette difficulté, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place une aide aux démarches administratives. A cet effet *la mairie est ouverte le deuxième samedi du mois de 9h à 11h*

Un peu d'histoire...

Depuis maintenant 2 ans, lors de la cérémonie aux monuments aux morts et à l'initiative de Madame Émilie Lepage Soudais, professeur des écoles, des détails intéressants sont donnés sur les morts de la grande guerre: date de naissance, date et lieu de décès...Cela provient du fait que toutes les archives ont été numérisées au plan national. Le portail Web MémorialGenWeb recense toutes les victimes, c'est ainsi que l'on y retrouve Latoue :

http://memorialgenweb.org/memorial3/html/fr/resultcommune.php?idsource=10628&dpt=31 Jusqu'à maintenant ne figurait que la photo du commandant Montalègre. De nouvelles photos viennent d'être ajoutées.

Si vous possédez d'anciennes photos et que vous ne savez pas les publier sur MémorialGenWeb n'hésitez pas à les faire parvenir en mairie pour les publier.

MémorialGenWeb n'hésitez pas à les faire parvenir en mairie pour les publiei

Projet « city stade »



déposé afin d'obtenir les financements.

Annoncé par le Président de la République le 14 octobre 2021, le Plan « 5000 terrains de sport » vise à accompagner le développement de 5 000 équipements sportifs de proximité d'ici 2024. À destination des collectivités et des associations à vocation sportive, ce plan contribue à l'action de l'Agence en matière de correction des inégalités sociales et territoriales. Il est destiné à financer la création d'équipements sportifs proximité, la requalification de locaux ou d'équipements existants. Peut subventionné jusqu'à 80%. D'où l'idée de réhabiliter le terrain de tennis en très mauvais état. On voit ci contre la maquette dont le dossier de candidature vient d'être



ont

1,rue Principale 31800 Latoue

Tel: 05 61 98 70 88

E-mail:mairie.latoue@wanadoo.fr



Changement climatique, sécheresse...



Conclusion sanitaire de l'ARS :

Eau d'alimentation non conforme aux exigences de qualité en vigueur. Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment le plomt s'il est constitutif des branchements publics ou des réseaux privés. Dans ce cas, il est recommandé de laisser couler l'eau avant de l'utiliser à fins alimentaires.

Les conséquences se font de plus en plus ressentir. Ainsi L'ARS qui effectue des prélèvements réguliers sur l'eau du robinet (eau de la Barousse) a publié le bulletin dont on voit un extrait ci contre qui nous fait prendre conscience du problème. Alors que les périodes de sécheresse deviennent de plus en plus fréquentes et surviennent de plus en plus tôt dans l'année, économiser l'eau est devenu impératif. On peut remarquer que l'analyse précédente a été faite après la publication de nombreux arrêtés de restriction d'usage de l'eau, suite à la baisse de niveau des nappes phréatiques.

L'Amicale des Pêcheurs de Latoue a été aussi

impactée par la canicule durant le mois de Mai et a vu sa fréquentation au concours diminuer.

Le brûlage à l'air libre

La pratique du *brûlage de déchets* en particulier de déchets toxiques ou dangereux (huiles de vidange, les solvants, les déchets de bois traité, les pots de peinture vides, les bombes aérosols, les déchets de chantier...) est considérée comme un *délit* sanctionné par l'article L.541-46 du Code de l'environnement et passible d'une amende pouvent aller jusqu'à 75 000 € et d'une peine de deux ans d'emprisonnement (Natinf 10299).



Le brûlage des déchets verts

Le brûlage à l'air libre de déchets verts, qui peut être à l'origine de troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée ainsi que la cause de la propagation d'incendie, *nuit à l'environnement et à la santé*. Il est donc réglementé. Les détails sont décrits dans l'arrêté préfectoral :

http://www.haute-garonne.gouv.fr/content/download/4922/33050/file/AP+emploi+du+feu+25+sept.pdf



On peut retenir en particulier que du 15 juin au 15 septembre et toute l'année par « vent fort », tout usage du feu et jet d'objets en combustion est interdit même aux propriétaires et ayants droit dans la « zone exposée ».

Tous les bois, forêts, plantations, reboisements et landes , qui sont des espaces naturels combustibles, ainsi que tous les terrains situés à moins de 200m de ceux ci, constituent la « zone exposée » aux incendies de forêts.

Les déchets verts peuvent être valorisés (compostage, broyage). En cas d'impossibilité, il est possible de les amener à la sablière de Père à condition de demander la clé en mairie aux heures d'ouverture ou encore aux agents.





Manifestations à venir

A noter le *renouvellement de l'équipe du Comité des Fêtes* ainsi que la création d'une nouvelle association LACUNAPA <u>La</u>toue <u>Cu</u>lture <u>Na</u>ture <u>Pa</u>trimoine.

Date	Évènement	Organisateur
12 Mai	Soirée tapas	Assoc. Lacunapa
9 Juin	Soirée celtique	Assoc. Lacunapa
11 Juin	Repas des pêcheurs	Amicale de la Pêche
24 Juin	Feu de Saint Jean	Comité des Fêtes
30 Juin	Inauguration sculpture	Assoc. Lacunapa
21 Juillet	Vernissage	Assoc. Lacunapa
22.23 Juillet	Fête d'été	Comité des Fêtes

Date	Évènement	Organisateur
30 Juillet	Concert	Assoc. Lacunapa
13 Août	Repas au Cloutoun	Conseil Municipal
28 Octobre	Halloween et rugby	Comité des Fêtes
11 Novembre	Repas des aînés	Conseil Municipal
17 Novemvre	Soirée chataîgnes	Assoc. Lacunapa
25 Novembre	Fête d'hiver	Comité des Fêtes



1,rue Principale 31800 Latoue Tel: 05 61 98 70 88 E-mail: mairie.latoue@wanadoo.fr